

MONTREAL

FÉVRIER

1912



XXVIII^e

ANNÉE

No 2

Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte

*Publiée par les Pères Franciscains et honorée de la Bénédiction
des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X*

PAROLES ÉPISCOPALES

Le devoir de l'heure présente



LUS que jamais, à l'heure actuelle, le monde s'efforce de chasser Jésus-Christ de la famille, de la société, du cœur des petits par l'école sans Dieu ou mensongèrement neutre, de l'instruction à tous ses degrés, des tribunaux, des contrats les plus indissolubles tels que le mariage, des lois, des associations, de partout, pour tout dire en un mot. Or, pour le salut des nations que veulent déchristianiser les Loges sataniques, il faut s'opposer à cette apostasie mondiale, et pour cela se tourner vers Jésus-Christ, le Sauveur et Rédempteur. Mais qui contribuera puissamment à ce retour, sinon le Tiers-Ordre franciscain ?

« L'évangélisation du monde, dès les premiers siècles de l'Eglise, s'opéra, sans doute, grâce à l'assistance divine, par le moyen des Apôtres. Toutefois, leur zèle fut efficacement secondé par le prosélytisme ou l'esprit d'apostolat des nouveaux chrétiens. Sitôt en

possession de la vérité, ils se sentaient obligés d'en passer le flambeau, de la propager autour d'eux. Le jour présent ressemble étrangement à cette époque. puisqu'il nous donne d'assister, hélas ! à un retour du paganisme. Eh bien ! pour opposer une digue assez efficace aux flots de l'incrédulité dissolvante, que les Tertiaires marchent sur les traces des vaillants disciples de Pierre et de Paul ; qu'ils imitent leurs frères du XIII^e siècle et se rappellent qu'ils ont un devoir à remplir, celui de la diffusion de la foi intégrale, sans crainte et sans respect humain. Oui, voilà bien leur mission évangélique, telle que la décrivait naguère si magistralement Léon XIII : « C'est qu'en effet, le Tiers-Ordre est admirablement outillé pour former de tels propagandistes. Sa règle actuelle, si refondue soit-elle, a le même esprit, la même vertu qu'au temps de son séraphique Fondateur. Elle prend ses adeptes dans la famille, l'industrie, l'usine, l'école, dans les associations, les rangs divers, à tous les degrés de l'échelle sociale, et leur enseigne à devenir, et par l'exemple et par les œuvres autant que par la parole, les aides ou coadjuteurs — au besoin même les suppléants — des ministres de Dieu, partout où ces derniers ont à exercer leur ministère de rénovation morale et religieuse.

Le tertiaire qui vit conformément à l'esprit de son Ordre, en retire individuellement d'abord une force de sanctification, et, par suite, trouve rationnel de porter autrui à embrasser comme lui ce genre de vie d'intégral christianisme. La Règle, de fait, lui fournit trois moyens, aussi efficaces qu'à sa portée, de pénétration et de sainteté chrétiennes : union intime avec le Pape et l'Eglise — esprit franciscain — règlement ou discipline qui le maintient toujours dans la doctrine du Christ. En plus, ce règlement si essentiellement ou vitalement chrétien, lui commande trois choses importantes : le rejet des mondanités, la mortification, les exercices de piété. Or, il est clair, que ces trois éléments concourent, avec efficacité, à entretenir en toute âme la vie sérieusement chrétienne. Quiconque s'efforce de se tenir éloigné des pratiques et des maximes du monde corrompueur, se maintient à l'écart des causes ou occasions du mal qui le plus perfidement et quotidiennement, démoralise l'âme. Qui s'habitue à la mortification et à la pratique d'une pénitence discrète et généreuse, conserve son âme en paix, en même temps qu'il acquiert plus d'endurance à soutenir les douleurs d'ici-bas et que, de jour en

jour, il s'avance vers le Seigneur en se purifiant davantage des fautes du passé. Enfin, celui qui s'exerce aux œuvres de piété et, par-dessus tout, qui fréquente les sacrements, s'abreuvant aux sources d'éternelle pureté, ne peut que s'établir en la sainteté d'une droite et ferme conscience !»

MGR ETTORE FRONZI,

évêque de Cagli et Pergola.

(mandement du carême.)



L'oraison

Necessaire et facile a tous

PETIT TRAITÉ PRATIQUE

PAR LE R. P. THOMAS GIRARD, O. F. M.

1° QU'EST-CE QUE L'ORAISON ?



L'ORAISON est une conversation de l'âme avec Dieu, Notre-Seigneur, la Très Sainte Vierge: *locutio ad Deum*, dit saint Augustin, et le séraphique Saint François d'Assise disait: « Dieu veut bien s'entretenir familièrement avec nous dans l'oraison. » Ce n'est donc pas une réflexion solitaire de l'esprit en méditation. Sans doute, il faut bien y penser à quelque chose, tout au moins à celui auquel on s'adresse et à ce dont on veut l'entretenir, mais cette pensée est toute simple, sans raisonnements ou développements compliqués.

C'est une conversation de l'âme, c'est-à-dire une conversation intérieure; on parle au fond de son cœur et si parfois les lèvres

expriment ce que l'esprit pense, ce n'est que pour fixer davantage nos pensées et nos sentiments.

On s'y entretient avec une personne qu'on ne voit pas. Mais on sait parfaitement qu'au moins elle nous entend et nous aime, veut notre bien et est prête à nous aider dans le travail de notre sanctification.

On le voit, cette oraison est faite de bonnes pensées, de pieuses affections, de prières et de résolutions. Il n'y a pas à craindre de se répéter, pas plus qu'on ne craint de le faire dans une conversation avec un ami intime. Et parce que toute oraison est destinée à nous faire avancer sur le chemin du salut et qu'il ne suffit pas de dire : « Seigneur, Seigneur ! » pour aller au ciel, aucune oraison ne doit se terminer sans des résolutions. Il est bien de prendre toujours la résolution générale d'éviter le péché et de pratiquer la vertu, mais l'oraison sera d'autant plus profitable que les résolutions seront plus précises et se porteront sur la correction d'une faute que nous commettons plus fréquemment.

La plupart des auteurs ascétiques usent indifféremment des mots, d'oraison ou de méditation. Mais quelques-uns s'inspirant du sens littéral des mots, disent que la *méditation* est l'application de l'esprit à considérer une vérité de la foi, dans le but de mieux connaître et de mieux servir Dieu, et *l'oraison*, un entretien avec Dieu où les affections et les sentiments l'emportent sur les réflexions. De fait, oraison, en latin : *oratio*, veut dire dans le latin classique : *discours, entretien* ; de là, en français, le nom d'oraison funèbre. Dans la langue de l'Eglise, le même mot signifie *prière*, et l'oraison, entretien avec Dieu, est une vraie prière. Méditer, au contraire, s'entend universellement de l'application de l'intelligence qui *étudie*, approfondit un sujet, réfléchit sur une vérité et en considère les conséquences.

Dans ces lignes, *faire oraison* c'est converser avec Dieu dans le but de croître dans son saint amour.

2° L'ORAISON EST-ELLE NÉCESSAIRE AU SALUT ?

De l'idée d'oraison telle qu'elle vient d'être donnée, il suit avec évidence qu'elle est moralement nécessaire au salut. Saint Alphonse, à la vérité, n'admet pas que l'oraison mentale soit nécessaire à peine de perdre son âme. Mais il parle de la *méditation* dont le

grand nombre est incapable. Dieu, voulant le salut de tous les hommes, n'a pas pu l'attacher à une condition que la plupart des hommes ne pourraient remplir.

A la suite de saint Alphonse, les auteurs ascétiques communément n'appliquent qu'à la prière proprement dite, qu'on confond avec la prière vocale, les ordres formels et répétés de Notre-Seigneur de recourir à la prière : « Il faut prier et prier sans cesse ; veillez et priez de peur de succomber à la tentation ; demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez ; frappez et l'on vous ouvrira. » Du reste, Jésus est notre souverain exemplaire et on peut dire que toute sa vie n'a été qu'une longue prière. Du moins le voyons-nous prier très fréquemment et passer les nuits en prière après avoir passé le jour à annoncer la bonne nouvelle et à faire des miracles.

Mais cette prière de Notre-Seigneur, cette prière dont il est fait un devoir à tous pour le salut, est, en définitive, l'oraison comme nous l'entendons ici. On ne peut donner le nom de prière à une prière *purement vocale* à laquelle volontairement on ne prêterait aucune attention. Cette formule peut être la prière de l'Eglise, l'office canonique par exemple, ou la prière de celui qui l'a composée, quel qu'il soit ; ce n'est pas la prière de celui qui la récite ou la lit, pas plus qu'un discours, récité ou lu par un enfant en une langue inconnue, ne serait le discours de cet enfant. Or l'attention donnée à la prière jointe à la volonté, c'est-à-dire à l'intention d'honorer Dieu, de le remercier, de lui demander les grâces nécessaires, fait de cette prière vocale une oraison mentale.

En ce sens, l'oraison est absolument nécessaire au salut, aussi nécessaire que l'est la volonté de se sauver. Qui ne veut pas se sauver ne se sauvera pas. Pour le vouloir, il faut bien y penser. Penser qu'on a une âme à sauver, que pour la sauver il faut éviter le péché mortel au moins ; que le péché véniel commis délibérément, fréquemment et sans volonté d'en diminuer le nombre, risque fort de nous conduire à la chute mortelle et à l'enfer ; en un mot, penser à quelques-unes des vérités de notre sainte religion, puis se tourner vers Dieu pour le prier d'avoir pitié de nous, de nous donner la force et la persévérance dans la lutte, qu'est-ce, sinon faire oraison ?

Tout au plus donc peut-on admettre que le commun des fidèles peut espérer son salut sans s'astreindre à faire régulièrement l'oraison tous les matins, quand ce ne serait que dix minutes ou un quart

d'heure ; car c'est cela qu'on appelle ordinairement *faire oraison*. Et si nous admettons bien que ce n'est pas seulement en apparence que le pardon, divin est accordé au moment de la mort, à des âmes qui ont passé presque toute leur vie à offenser le bon Dieu, et qui n'ont jamais songé à faire ou voulu faire cinq minutes d'oraison, en sorte qu'on peut dire que celles-là se sont sauvées sans jamais avoir fait oraison, quel chrétien cependant oserait s'exposer à voir venir ses derniers moments après une vie semblable ?

Lisons attentivement ces réflexions de Bossuet :

« C'est donc une loi pour Israël d'avoir Dieu et ses saints commandements dans le cœur ; d'en parler souvent afin d'en rafraîchir la mémoire ; d'y avoir toujours un secret retour et de ne s'en éloigner point parmi les affaires et néanmoins d'y prendre un temps pour y penser en repos et dans son cabinet avec une attention particulière. Ne me dites pas que cette attention n'est d'usage que pour les cloîtres et pour la vie retirée ; ce précepte formel a été écrit pour tout le peuple de Dieu ; et si nous prétendons, chrétiens, que le précepte a moins de grâce dans la loi de grâce, et que les chrétiens soient moins obligés à cette attention que les Juifs, nous déshonorons le christianisme et faisons honte à Jésus-Christ. » (1)

Cela veut dire que l'oraison est nécessaire au moins à l'intégrité de la vie chrétienne, pour vivre constamment en chrétien, pour éviter le péché mortel, pour pratiquer les actes de vertu nécessaires à l'entretien de cette vie et par conséquent pour ne pas s'exposer à être surpris par la mort dans un temps où le malheureux état de notre âme nous jetterait en enfer.

Et rien de plus facile à comprendre. Le pécheur, en définitive, ne pèche pas pour pécher, ne fait pas le mal pour faire le mal, mais pour se satisfaire, pour suivre sa passion qui l'égare. Qu'est-ce donc qui réussira d'empêcher cet égarement qui va chercher son bonheur là où il n'est pas ! Rien autre chose que la crainte du mal plus grand qui résultera de l'attache désordonnée à ce plaisir éphémère, ou l'amour, le désir d'un bien, d'un bonheur incomparablement plus grand qui attend l'âme assez généreuse pour résister à ses passions. La crainte ou l'amour, ce sont les seuls mobiles qui peuvent déter-

(1) Serm. pour le 1^{er} Dim. de l'Avent. Nécessité de travailler à son salut.

miner l'homme à agir et par conséquent à se sanctifier ou à se convertir. Sans doute la foi suffit pour dire : PRENDS GARDE ! OU C'EST L'ENFER ; COURAGE ! LE CIEL EST AU BOUT ! Mais l'enfer est plein de gens qui ont cru à l'enfer. Ils avaient la foi ceux auxquels le Souverain Juge dira : Allez, maudits, au feu éternel, car j'ai eu faim, j'ai eu soif, j'ai été en prison et vous ne m'avez pas assisté. Pourquoi se sont-ils damnés ? Parce que, possédant par la foi la vérité qui pouvait les sauver, ils ne l'ont pas assez méditée pour qu'elle les sauvât. La foi sans la méditation c'est un fruit dans la bouche, mais qu'on ne mange pas ; ce fruit nourrit-il ? c'est une arme, mais dans le fourreau ; peut-elle défendre ? c'est un livre qui contient toute science, mais fermé et scellé ; rend-il savant ?

(A suivre.)



LE DISCRÉTOIRE

SES RÉUNIONS

A PRÈS avoir établi l'importance du Discrétoire par rapport à l'accomplissement du rôle social du Tiers-Ordre, déterminé le double but auquel doit tendre son activité, et examiné sa composition, nous pouvons maintenant étudier son fonctionnement. Car il ne servirait de rien d'avoir doté les Fraternités d'un conseil sage, zélé, dévoué au bien de ses Frères et de l'Eglise, d'avoir fixé à ce Conseil un champ d'action, si ce Conseil devait rester purement décoratif et sans influence sur la vie de la Fraternité.

Le Discrétoire doit donc se réunir et conférer des intérêts qui lui ont été confiés par le suffrage des profès ; c'est une nécessité sur laquelle nous ne reviendrons pas ; les trois articles que nous avons consacrés au *Discrétoire* ont dû établir sur ce point les convictions ;

le Tiers-Ordre ne saurait être un instrument d'action sociale catholique que par ce moyen.

Ce point acquis, les réunions du Discrétoire doivent-elles être très fréquentes? Il semble bon de distinguer entre réunions ordinaires, et réunions extraordinaires. Dans les Fraternités organisées et vivantes, le Discrétoire se réunit une fois le mois, dans la semaine qui précède l'assemblée des Frères. On saisit le côté pratique de cet usage: Le Discrétoire prend les décisions qui seront communiquées à la Fraternité au jour de la réunion mensuelle.

Les réunions extraordinaires auront lieu lorsque les circonstances l'exigeront, et ici il n'y a pas de règles à fixer. Si le Père Directeur, ou le Frère Ministre le croient opportun, il leur est loisible de convoquer spécialement le conseil. Pour la réunion ordinaire, le retour du jour choisi tient lieu d'avis.

L'heure et le lieu de cette réunion du Discrétoire ne sont pas indifférents. Il faut qu'ils soient accessibles aux Discrets. Ici encore, impossible de rien déterminer. Selon les habitudes, les nécessités, les circonstances de chaque localité, selon les loisirs de leurs membres, les Discrétoires choisiront le temps et le local le plus convenable. Nous avons dit plus haut (n° de Janvier p. 11) qu'une personne qui ne pourrait jamais ou presque jamais assister aux séances du Discrétoire ne devait y être incorporée qu'après mûre réflexion. Autres sont les habitudes de la campagne, autres celles de la ville; autres celles d'une ville industrielle, autres celles d'une cité bourgeoise. Une heure conviendra pour un Discrétoire de sœurs, qui serait très incômmode aux Frères. Ce sont là des points sur lesquels il est inutile d'insister. Ajoutons cependant qu'un discret légitimement empêché d'assister au Discrétoire doit en prévenir à temps le Directeur.

Mais une chose qui ne doit pas être abandonnée aux circonstances ni livrée aux hasards de la discussion, c'est le programme de la réunion. Que ce programme soit préparé par le Directeur, ou par le Frère Ministre, ou par le secrétaire, il est absolument nécessaire qu'il le soit, si l'on ne veut voir la discussion s'égarer et la séance du conseil dégénérer en conversations oiseuses, sans intérêt et efficacité.

Chaque discret doit sans doute pouvoir présenter à la discussion les sujets qui lui semblent le mériter; mais bien loin d'exclure une exacte ordonnance de la réunion, cette liberté concédée à cha-

cun l'exige. Si les propositions n'ont pu être envoyées d'avance à celui qui est chargé de régler l'ordre du jour —secrétaire ou Président, — qu'elles soient du moins déposées dès l'ouverture de la séance et même qu'une discussion sommaire décide alors de leur inscription au programme ou leur renvoi à une réunion ultérieure.

L'ordre du jour doit être composé de telle manière que rien ne soit négligé dans la vie de la Fraternité; que les intérêts temporaires ne fassent pas oublier les sujets moins urgents peut-être, mais à coup sûr plus vitaux; que l'intensité de l'esprit franciscain ne soit pas sacrifiée à l'extension de l'activité extérieure, et que la culture de la ferveur individuelle ne soit pas non plus un obstacle à l'action sociale.

Donc, il sera toujours prudent de réserver une partie du temps affecté à la réunion du Discrétoire pour les affaires qu'on a appelées de *routine*, parce qu'elles reviennent sans cesse, par opposition aux affaires momentanées et passagères, auxquelles on est porté à donner plus d'attention parce qu'elles ont un attrait de nouveauté et de rareté.

Parmi ces affaires de routine, au premier rang se place la revision de la liste du personnel, au point de vue de l'assiduité, de la bonne conduite, du zèle. Puis viennent le recrutement, la participation aux œuvres paroissiales, le fonctionnement des œuvres de la Fraternité, et en particulier la visite des malades. Nous n'insistons point, ayant déjà étudié ces divers points en parlant du **ROLE DU DISCRÉTOIRE** et de son **ACTION** tant **INTÉRIEURE** qu'**EXTÉRIEURE**. (REVUE 1911. p. 524 et 579.) Qu'on veuille donc s'y reporter.

Bien que de haute importance, ces sujets n'exigeront chaque fois qu'un temps restreint. Les négliger exposerait à de nombreuses déceptions quand le moment serait venu d'agir. Le reste de la séance sera d'ailleurs d'autant plus utilement consacré à la discussion des autres affaires, que le Discrétoire connaîtra mieux les ressources de la Fraternité en personnes et en fonds.

La présidence des réunions du Discrétoire appartient de droit au Prêtre Directeur. Les membres du Conseil doivent avoir la plus grande déférence pour son sentiment, mais lui-même doit se garder d'imposer son opinion. Son rôle sera d'autant plus efficace qu'il laissera aux discrets plus de liberté de parler ou d'agir: qu'il laisse même au ministre où à la supérieure le soin de proposer les différents points

de l'ordre du jour, se contentant d'intervenir si la discussion s'égaré ou lui paraît inopportune : il sera bien là dans son rôle de modérateur et de Directeur. Il invite chaque discret, à commencer par le plus jeune, à émettre son sentiment, et il peut lui-même résumer la question et les solutions projetées afin de faciliter la conclusion par la mise-aux-voix.

Les avis doivent être donnés simplement et franchement, en toute loyauté, dans le seul désir du bien. Il importe pour cela, remarque judicieusement le P. Eugène dans son *Directoire*, que le secret soit strictement gardé sur tout ce qui est traité en séance, et que les avis de tous, reçus avec une égale déférence, soient pesés avec sagesse et charité.

De plus, pour assurer une liberté entière, les votes peuvent être donnés secrètement dans tous les cas dont la nature le requiert : affaires délicates, admissions à la vêtüre ou à la profession, agrégation ou dimission etc... Mais ordinairement on peut voter publiquement. Le secret des discussions est une suffisante sauvegarde.

Les décisions se prennent à la majorité des voix. Les règlements des Fraternités, peuvent déterminer le *quorum* requis et donner voix décisive au directeur ou au ministre.

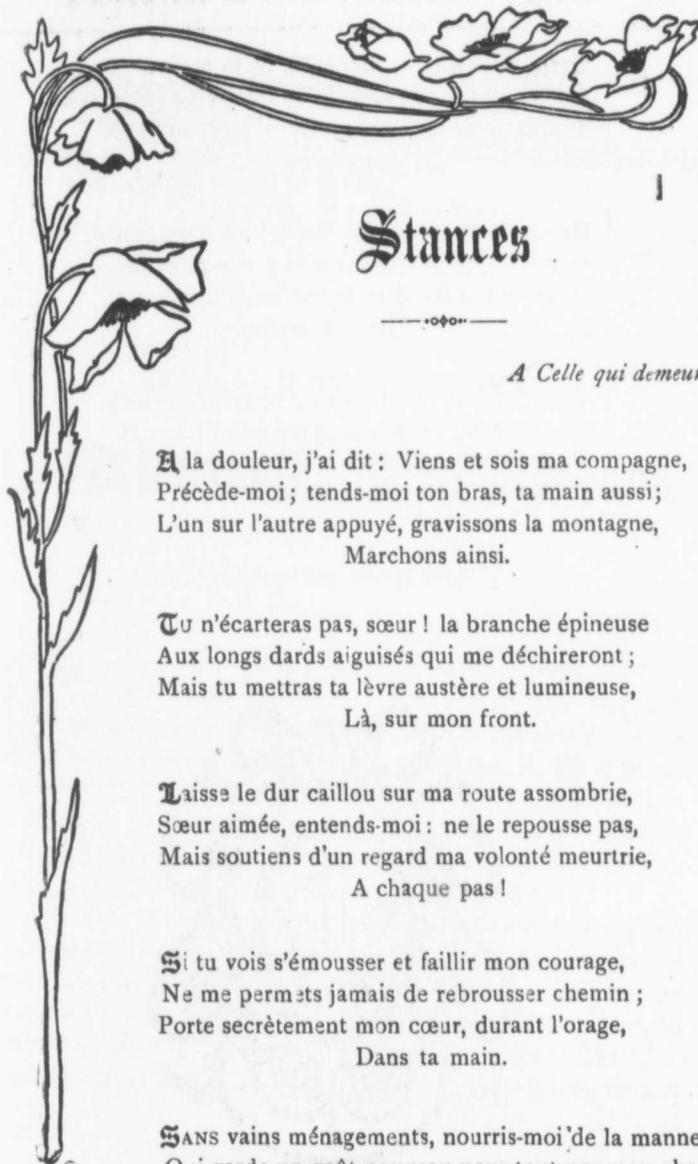
Procès verbal est dressé des décisions du Discretoire. Inutile encore d'insister sur l'importance de ce point.

Nos mœurs sont formées à cela, dans cette époque de parlementarisme. Mais signalons les différents registres à la bonne tenue desquels le directoire est intéressé. Il suffit d'ailleurs de les énumérer : outre le registre de ses délibérations, ce sont les registres de vêtüre et profession ; le catalogue du personnel avec le pointage des présences aux assemblées ; le cahier de compte du trésorier. Ces registres sont présentés au Visiteur lors de son passage dans la Fraternité.

La séance s'ouvre et se clôture par la prière indiquée dans le manuel.

V. M.





Stances

A Celle qui demeure.

A la douleur, j'ai dit : Viens et sois ma compagne,
Précède-moi ; tends-moi ton bras, ta main aussi ;
L'un sur l'autre appuyé, gravissons la montagne,
Marchons ainsi.

Tu n'écarteras pas, sœur ! la branche épineuse
Aux longs dards aiguisés qui me déchireront ;
Mais tu mettras ta lèvre austère et lumineuse,
Là, sur mon front.

Laisse le dur caillou sur ma route assombrie,
Sœur aimée, entends-moi : ne le repousse pas,
Mais soutiens d'un regard ma volonté meurtrie,
A chaque pas !

Si tu vois s'émousser et faillir mon courage,
Ne me permets jamais de rebrousser chemin ;
Porte secrètement mon cœur, durant l'orage,
Dans ta main.

SANS vains ménagements, nourris-moi de la manne
Qui garde un goût nouveau pour tout nouveau chagrin
Abreuve-moi du vin des larmes dont émane
L'espoir serein.

Si l'aigreur ou l'oubli, l'envie ou la malice
Me lancent de ces traits dont l'honneur est blessé,
Plains-moi ! mais laisse boire à ce divin calice,
Ton fiancé !

ARRACHE de mon cœur tout germe d'amertume,
Que la haine ou l'ennui peut y semer un jour.
Allumes y le feu dont le tien se consume,
Le pur amour.

QUE je meure en tes bras, ô mon unique amie,
Que tes doigts à mes yeux ouvrent l'Eternité,
O toi qui fis aimer à mon âme affermie.
L'Adversité !

N. G.





LES ANCIENS RÉCOLLETS

LE PÈRE GABRIEL DE LA RIBOURDE

COMMISSAIRE PROVINCIAL

LE Père Germain Allart arriva en France au mois de décembre 1670. (1) Le 12 avril 1671 une réunion capitulaire de la Province eut lieu à Saint-Germain-en-Laye ; elle confirma le Père de la Ribourde dans ses charges de Supérieur et de Commissaire-Provincial. Le chapitre provincial célébré à Paris le 21 octobre 1671 en fit autant, comme aussi une autre réunion capitulaire qui se tint à Paris le 23 octobre 1672. (2)

Le Père de la Ribourde était donc officiellement chargé de la réorganisation de la mission des Récollets au Canada ; il sut se montrer digne de la confiance que ses Supérieurs eurent en lui. Il travailla tout d'abord à la reconstruction du couvent et de l'église de Notre-Dame des Anges. Des bâtiments construits en 1620 et 1621 par les Récollets il ne restait

(1) *Histoire chronologique de la Province des Récollets de Paris sous le titre de Saint-Denys...* par le T. R. Père Hyacinthe Lefèvre... Paris, Denys Thierry, 1677. Chap. xxii.

[(2) Ibid.

que des ruines. " Leur maison s'est ruinée faute de réparation ", écrit la Vénération Mère de l'Incarnation ; (1) et d'après un document de 1667, (2) de l'église et du couvent de 1620 et 1621, il ne restait plus alors que quelques vestiges et fosses, le tout ayant été ruiné faute d'entretien et d'habitation. "

Durant l'hiver, le Père de la Ribourde fit préparer les matériaux pour la construction de l'église et les travaux commencèrent au printemps de 1671. Le 21 juin l'intendant Talon posa la première pierre de cet édifice. (3) En attendant, les Récollets habitaient l'humble abri de bois construit dès leur arrivée et dont une partie servait de chapelle. (4)

Entre temps, le Père de la Ribourde trouvait encore le moyen d'exercer le saint ministère en divers endroits aux alentours de Québec ; (5) et dans la ville même, il établit " le Tiers-Ordre de saint François pour l'édification de l'un et l'autre sexe. " (6)

Dès le début de son administration le Père Gabriel de la Ribourde eut à diriger et à mener à bonne fin des négociations assez délicates au sujet du terrain de Notre-Dame des Anges, concédé autrefois aux Récollets, mais de fait, passé depuis en la possession de plusieurs personnes.

Voici quelle était la situation, d'après le Père de la Ribourde lui-même, qui, au début de 1673, fit un rapport à

(1) *Lettres de la Révérende Mère Marie-de-l'Incarnation*, édition Richaudeau, vol. 11e, p. 443 ; lettre du 27 août 1670.

(2) « Contrat conventionnel pour les R. R. P. P. Récollets touchant leur habitation au Canada. » Ce contrat fut passé à Paris, le 11 mars, entre les Récollets et le notaire Romain Becquet, de Québec, mais à cette date à Paris, « logé rue de la Harpe au Bras d'Hercule. » Archives de Versailles, Fonds Récollets. Réveillaud a publié ce contrat, dans *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 108-

(3) Leclercq, *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle France*, vol. 11e p. 94.

(4) Id. *ibid.* p. 95.

(5) Id. *ibid.*

(6) Id. *ibid.*

Frontenac pour obtenir de lui un titre nouveau de propriété : " Sur ce qui nous a été remontré par le Révérend Père Gabriel de la Ribourde, vicaire provincial et supérieur des Révérends Pères Récollets de ce pays que dès l'an mil six cent quinze, plusieurs religieux de leur Ordre... étant passés en ce dit pays... ils auraient pris possession d'une certaine quantité de terre qui leur avait été donnée sur le bord de la rivière Saint-Charles... et y auraient demeuré et résidé... jusqu'en l'an mil six cent vingt neuf qu'ils furent obligés de repasser en France parce que ce dit pays avait été pris des Anglais... depuis lequel temps les dits Pères Récollets n'y seraient point retournés pour en avoir été empêchés par plusieurs considérations, (1) et n'en auraient obtenu permission qu'en l'année mil six cent soixante neuf, qu'ils s'embarquèrent avec leurs titres pour revenir au dit pays, s'y établir et reprendre possession du dit lieu de Notre-Dame-des-Anges et terres en dépendantes. Mais ayant été obligés de relâcher en Portugal... ils firent naufrage et y perdirent leurs titres... Et s'étant embarqués l'année suivante pour la même fin avec quatre lettres de cachet du roi... ils seraient arrivés ici à bon port et se seraient mis en devoir de reprendre ce qui leur appartient de terre au dit lieu

(1) Relevons ici deux affirmations erronées de Latour. Il affirme d'abord que le malheur de la prise de Québec en 1629, « découragea les Récollets. » Le Canada rendu à la France, ils ne reviennent pas, et s'endorment sur les lauriers conquis les années précédentes ; mais, deuxième affirmation erronée de Latour, « les progrès que faisaient le clergé et les Jésuites réveillèrent l'attention des Récollets. » *Mémoire sur la vie de M. Laval*, p. 198.

Or tout le monde sait que les Récollets ne furent nullement découragés et que bien loin d'oublier leur mission canadienne, ils mirent tout en œuvre et firent souvent des instances pour y retourner. Puisque nous y sommes, notons aussi cette ineffable explication du même auteur sur le retour des Récollets. « Quatre religieux croyant la colonie assez bien établie pour n'avoir plus à craindre les Anglais s'embarquèrent pour la Nouvelle France. » p. 198. Voilà bien maintenant que c'est la crainte des anglais qui retenait les Récollets !!! Bien des auteurs ont cherché des raisons à côté de la vraie, pour expliquer l'absence des Récollets, mais aucun n'a signalé celle-là excepté Latour. Les italiques sont de nous.

de Notre-Dame-des-Anges, suivant les dites lettres de cachet et mémoire qu'ils auraient pu recouvrer en leur couvent de Paris et par plusieurs anciens habitants de ce pays, ils en auraient d'abord été empêchés par diverses personnes qui s'en étaient entièrement emparées, même trouvé que la plus grande partie avait été donnée et concédée pendant leur absence par Monsieur Davagour, lors gouverneur et lieutenant général pour le roi en ce pays à René-Louis Chartier Sieur de Lotbinière en fief et droit de seigneurie avec droit de justice, par titre du vingt neuf janvier mil six cent soixante deux... et le surplus se serait trouvé être possédé d'un côté par les Religieuses hospitalières de cette ville, d'autre par la veuve et héritiers du feu sieur de Repentigny... " (1)

Tel est l'historique, fait par le Père de la Ribourde, du terrain des Récollets à Québec de 1615 à 1670.

(A suivre)

FR. ODORIC-MARIE,

O. F. M.

(1) Extrait du titre même de propriété délivré par Frontenac le 29 mai 1673. On peut en voir le texte intégral dans : *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, Québec, 1851, p. 346. ; aussi dans Réveillaud : *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 184, Cet auteur indique trois exemplaires de cette pièce, dans les archives de Versailles, Fonds Récollets.

Paroles épiscopales

« L'esprit du Tiers-Ordre, c'est par excellence l'esprit du christianisme, c'est la perfection du christianisme. *En travaillant pour le Tiers-Ordre, on fait l'œuvre la plus utile.* »

MGR HENRI,

Evêque de Grenoble.



La Prédication de Jésus

Dans les temps anciens Dieu avait, à plusieurs reprises et sous des formes diverses, parlé à nos pères par la bouche des Prophètes. En ces derniers temps, il nous a parlé par son divin Fils. Ainsi s'exprime l'Apôtre saint Paul au commencement de son épître aux Hébreux. Quelle est donc notre grandeur, ô chrétiens ! Ce n'est point un ange, ce ne sont plus des hommes saints animés de l'Esprit de Dieu, qui viennent nous enseigner le chemin du salut, c'est le Fils de Dieu, *le Verbe fait chair*, en qui habite la plénitude de la sagesse et de la science de Dieu. Oui, cette Parole de vie qui fut dès le principe, nous l'avons entendue, nous l'avons vue de nos yeux, nous l'avons contemplée et nos mains l'ont touchée, non point sans doute par nous-mêmes, mais par les premiers disciples du Sauveur qui nous en ont ensuite rendu témoignage, et nous savons que leur témoignage est vrai.

Mais tous n'obéissent pas à l'Évangile. Il y en a, même parmi les chrétiens, qui ont l'esprit du monde, qui ne veulent point de la béatitude que leur offre le divin Docteur de la Vérité, parce que cette béatitude s'appelle Pauvreté, Patience, Pureté, Paix, Renoncement, Croix de chaque jour. Or le monde hait Notre-Seigneur, et il poursuit de la même haine ceux qui se séparent de lui pour s'attacher à Dieu.

Et si Jésus n'était point venu, et qu'il ne leur eût point parlé, ils ne seraient point coupables ; et s'il n'avait pas fait au milieu d'eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient point de péché. Mais maintenant ils n'ont point d'excuse, parce qu'ayant vu ce qu'ils ont vu, et entendu ce qu'ils ont entendu, ils haïssent Jésus et Dieu qui l'a envoyé.

Est-il vraiment possible qu'on en arrive à haïr un Maître si bon,

et un Dieu si tendrement désireux de notre salut qu'il n'a pas épargné son propre Fils, mais qu'il l'a envoyé vers nous ! Si cela est, n'avait-il pas raison le Prophète qui disait au nom du Sauveur : « Ils m'ont haï sans sujet ! » Cependant rien de si commun que cette haine dans le cœur de ceux qui n'obéissent pas à la loi que Dieu leur impose, et qui méprisent les châtimens éternels qui en punissent l'infraction, car ils haïssent le législateur dans sa Loi et le Juge dans sa sentence. Aussi s'endurcissent-ils de plus en plus dans le mal, et vont-ils jusqu'à *persécuter ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus.*

Pour nous, Seigneur Jésus, nous voulons croire à vos saints enseignemens. Avec le secours de votre grâce, nous voulons les pratiquer fidèlement jusqu'à la fin. Nous ne nous séparerons jamais de Vous : *A qui irions-nous ? Vous seul avez les paroles de la vie éternelle !*

Ouvrez, Seigneur, nos oreilles et nos cœurs à votre Parole; pliez nos volontés à l'obéissance de la foi. Rendez-nous participants de *ceux qui ne se seront pas contentés d'écouter la loi, mais qui l'auront pratiquée, de peur que nous ne soyons comme l'eau qui s'écoule et dont il ne reste plus trace après un peu de temps. Car si la Parole publiée par les anges est demeurée ferme, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu le juste châtiment qu'elle méritait, comment échapperons-nous à la colère de Dieu, si nous négligeons la Doctrine salutaire que nous a annoncée le Seigneur lui-même, et que nous ont confirmée ceux qui l'avaient apprise de Lui ? Bienheureux dans ses œuvres, celui qui écoute la loi et s'y attache pour l'accomplir.*



Paroles épiscopales

« Lorsqu'on entre dans le T.-O. on doit prendre la Règle au sérieux et non pas y entrer pour la forme. Il faut qu'à l'exemple de Saint François, vous soyez des âmes ardentes, des âmes patientes, des âmes rayonnantes, et qu'en vous voyant on vous aime, et qu'en vous aimant on désire jouir des avantages d'une association qui porte avec elle de tels résultats. »

MGR GIBIER,

Evêque de Versailles



Le franciscains en Croatie



EN cette année 1912, les Frères Mineurs célèbrent le VII^e Centenaire de leur existence en Croatie.

Le Père Luc Wadding rapporte, dans ses *Annales Minorum*, comment arrivèrent dans ce pays quelques disciples de Saint François, envoyés par leur bienheureux Père en Hongrie. Ces religieux étant venus par la mer Adriatique, il faut entendre ici par Hongrie le royaume de Croatie, qui, dès l'an 1102, avait été uni à la Hongrie par le moyen d'un roi hongrois-croate.

Les premiers Franciscains qui arrivèrent en Croatie eurent beaucoup à souffrir de la part des habitants et ils furent obligés de retourner en Italie. Mais ils ne tardèrent pas à rentrer dans ce pays, et ils devinrent bientôt les chefs spirituels les plus populaires parmi les Croates. Sous la tyrannie des Turcs, les Franciscains luttèrent l'épée à la main contre les sectateurs de Mahomet ; beaucoup d'entre eux versèrent leur sang, en défendant la religion et la patrie contre ces infidèles. Leur plus glorieux capitaine fut saint Jean de Capistran. Enfin, en 1668, le frère Luc Ibrismovié chassa pour toujours les Turcs de la Croatie. A cette période de lutte succédèrent des temps vraiment heureux. Les religieux franciscains restèrent dans la suite les amis de prédilection des Croates, qui maintenant encore leur donnent familièrement les noms de *frère* ou *d'oncle*.

Cependant, cette splendeur franciscaine allait s'obscurcir, hélas ! par suite d'une politique menteuse et inique. Après le règne de la Tertiaire Marie-Thérèse, Joseph II, devenu roi et empereur, adopta une politique étrange qui causa les plus grands dommages à l'Église.

et par conséquent aux Frères Mineurs. Par suite de l'ingérence illégitime des politiciens dans les affaires intérieures des religieux, la vie commune fut supprimée dans les couvents, au grand détriment de la discipline régulière, et pendant plus d'un siècle, les tristes effets du joséphisme se firent sentir parmi les religieux. Cependant on désirait ardemment la réforme disciplinaire des Provinces franciscaines de l'Empire : elle se fit, sous le pontificat de Léon XIII, lorsque fut proclamée l'union des diverses Familles franciscaines qui se trouvaient sous l'obédience du même Ministre Général. Les couvents franciscains de la Croatie furent réunis en une seule province, placée sous la protection des saints Cyrille et Méthode.

En 1900, lors de l'érection de la Province de Croatie, il y avait une grande pénurie de personnel, surtout parmi les jeunes religieux ; ceux-ci n'étaient qu'une dizaine en tout. Mais aujourd'hui, grâce à Dieu, la situation s'améliore de plus en plus. Il y a sept ans, les clercs étaient au nombre de vingt-quatre, ils sont maintenant soixante. Ceux d'entre eux qui étudient la philosophie suivent un cours complet dans leur Province, tandis que les étudiants en théologie fréquentent l'Université de Zagabria. En outre, il y en a quelques-uns qui suivent des cours de théologie en Allemagne, à Fulda et à Paderborn, et qui apprennent en même temps la langue allemande, en vue du ministère pastoral, car il y a en Croatie beaucoup d'Allemands, sans compter les Italiens et les Hongrois, qui sont en assez grand nombre. Dans six ou sept ans, la Province aura, nous l'espérons, une soixantaine de jeunes Pères, qui suppléeront au manque actuel de prêtres. La pénurie actuelle est telle, que dans cinq de nos couvents, il n'y a qu'un seul Père par couvent.

Il résulte de cela, que le Tiers-Ordre n'a guère pu se développer jusqu'à présent. Il y a deux ans, nous ne comptons que 1.500 Tertiaires ; mais, grâce à Dieu, ils sont maintenant 3.000, et progressent tous les jours. Le plus grand mérite de ces progrès revient au Gardien du Couvent de Zagabria, le Père Raphaël Rodic, qui a divisé la ville en 14 sections, afin de faciliter les relations entre les supérieurs et les membres de la Fraternité.

Les réunions mensuelles se font régulièrement dans l'église du couvent et autres lieux de réunion. La propagande du Tiers-Ordre a été aidée par le Cercle littéraire « Duns Scot » des étudiants en théologie ; ceux-ci ont contribué à l'impression de deux opuscules

qui ont été répandus, en peu de temps, au nombre de 30.000 exemplaires. L'un est intitulé : « *Spasimo domivinu* » c'est-à-dire « *Sauvons la Patrie!* » ; il fait connaître l'état de la question sociale en Croatie et ses rapports avec le Tiers-Ordre franciscain. L'autre opuscule est « *Catéchisme du Tiers-Ordre* » qui fait connaître les devoirs et les privilèges des Tertiaires.

Les fruits de cette propagande sont déjà considérables.

A Zagabria seulement, malgré les obstacles qu'il rencontre, le Tiers-Ordre a reçu dans son sein, le jour de l'Annonciation, 58 nouveaux membres, dont trois prêtres ; l'un d'eux est le doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Zagabria. La Fraternité de cette ville compte aujourd'hui plus de 750 Tertiaires, parmi lesquels se trouve le nouvel Archevêque coadjuteur, Mgr Antoine Barer. Le développement de l'esprit franciscain a contribué puissamment à augmenter la vie chrétienne dans la capitale de la Croatie. Nous en avons une preuve dans le nombre toujours croissant des communions dans l'église des Frères Mineurs de Zagabria : Ils ont distribué, en 1900, quinze mille hosties ; en 1905, trente-six mille, et en 1910, soixante et un mille deux-cent-quinze. Ce chiffre est d'autant plus consolant, que l'église des Pères est voisine de la cathédrale et de deux autres églises paroissiales, et que la ville affecte un caractère libéral, dans le sens antireligieux, tandis que la masse populaire est empoisonnée par les idées irréligieuses du socialisme démocratique.

Il faut espérer que cette renaissance de l'esprit religieux ira toujours croissant en Croatie. Les Franciscains et les Tertiaires semblent destinés à réaliser, moyennant le travail, la prière et le sacrifice, le programme de saint Paul, que Pie X a fait sien : « *Instaurare omnia in Christo* » ; ce sera pour eux le meilleur moyen de revendiquer le titre glorieux que la Croatie a mérité par sa glorieuse histoire, le titre de « *Boulevard de la Chrétienté* ».

(*L'Union Séraphique.*)

F. Adalbert TRUX, O. F. M.





Chronique franciscaine

A TRAVERS LE MONDE

Nouveau Cardinal Franciscain

NOS frères et sœurs du Tiers-Ordre ont été heureux de trouver parmi les cardinaux récemment créés par Pie X, un franciscain, Mgr Diomède Falconio. Le nouveau cardinal est né à Pescocostanzo, (Aquila) le 20 septembre 1842, et revêtit l'habit franciscain, le 2 septembre 1860.

En 1865, il se rendit aux Etats-Unis, où il resta jusqu'en 1871, comme missionnaire. Rentré dans sa Province, il fut élu Ministre Provincial, et en 1889, Procureur Général de la Réforme, il occupa cette charge jusqu'au 11 juillet, date à laquelle il fut promu évêque.

Il fut, on s'en souvient parmi nous, le premier Délégué Apostolique du Canada ; il entra dans cette charge le 3 septembre 1899. En 1902, il fut nommé Délégué Apostolique aux Etats-Unis, charge qu'il occupait au moment de son élévation au cardinalat. Il habitera désormais Rome.

Un Evêque tertiaire

DANS l'éloge funèbre de Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Fribourg, nous lisons les lignes suivantes :

“Le Tiers-Ordre de Saint François a trouvé en Mgr Deruaz un ardent défenseur. Ce digne prélat ordonna la célébration solennelle de la fête de Saint François, le dimanche après le 4 octobre, dans toutes les paroisses où sont érigées des Fraternités. Il institua le Discretoire sacerdotal diocésain, dans lequel il voulut être représenté par un dignitaire de l'Evêché. En 1897, il encouragea le pèlerinage au tombeau du Bienheureux Canisius. Deux mille Tertiaires répondirent à l'appel et communierent à l'église Saint-Maurice. Il était heureux qu'une large part fut faite à l'œuvre franciscaine.”

Ajoutons que, chaque année, dans son Mandement de Carême il aimait à constater, avec une joie nouvelle, le développement du Tiers-Ordre dans son diocèse, et invitait chaleureusement les fidèles à s'y faire

agréger, en raison des grands avantages que procure l'Institution sérapique.

Il présidait souvent la réunion des prêtres Tertiaires qui se faisait pendant la retraite ecclésiastique et encourageait le pèlerinage annuel du Tiers-Ordre à Notre-Dame des Marches.

C'est à Mgr Deruaz que l'on doit l'organisation diocésaine des prêtres Tertiaires, la formation d'un Discretoire sacerdotal, avec réunion à l'Évêché, Mgr le chancelier comme vice-président, un Capucin représentant l'Ordre franciscain et un prêtre zélé pour chaque décanat.

Aussi, grâce à la bienveillance de Mgr Deruaz, le Tiers-Ordre est très prospère dans la Suisse romande. Les Fraternités sont nombreuses et ferventes, et les prêtres du diocèse s'en occupent activement.

L'Association Catholique de la Jeunesse Française

et le Tiers-Ordre

PENDANT la retraite qu'ils firent à Saint-Walfroy, du 3 au 5 juin dernier, les membres dirigeants de la Jeunesse Catholique des Ardennes se sont spontanément réunis et ont décidé, sur les conseils de leur prédicateur, de fonder une Fraternité du Tiers-Ordre dans l'Association Catholique de la Jeunesse Française.

On ne saurait trop applaudir à cette décision, et elle sera reçue avec enthousiasme par tous les membres de la Jeunesse Catholique. La fondation d'une Fraternité du Tiers-Ordre était bien de circonstance au milieu d'une retraite de jeunes gens. Le directeur des exercices n'a reculé devant aucune fatigue pour bien faire connaître à tous ces jeunes gens le modèle d'abnégation, de dévouement que fut le bon Saint François. Tous furent édifiés à la lecture de la vie du grand Saint et charmés aussi par les projections vraiment artistiques qui leur montrèrent dans tous ses détails la vie de celui qu'on leur proposait pour modèle. Nous souhaitons au Tiers-Ordre une abondante moisson dans l'A. C. J. F. Il est à désirer que tous les groupements de la Jeunesse Française suivent cet exemple et demandent au Tiers-Ordre le moyen de rester dans société des chrétiens pratiquants et exemplaires.

Une première Communion à six ans, au XVI^e siècle

L'histoire du couvent des Clarisses de Gandie, dans l'Archevêché de Valence, rapporte un remarquable témoignage en faveur de la Communion des enfants, prescrite par le Décret *Quam singulari Chris-*

tus ; il montre bien l'esprit de l'Eglise d'Espagne à ce sujet, au XVII^e siècle, l'âge d'or de son histoire.

Le Bienheureux Nicolas Factor, Franciscain, dont la fête se célèbre le 23 décembre, était confesseur des Clarisses de Gandie, quand il trouva dans ce Monastère une enfant de six ans, Magdalena de Jesus y Borja dont toute la conduite prouvait un usage avancé de la raison, en dépit du petit nombre des années.

Le Père Nicolas Factor, qui eut le bonheur de voir l'Enfant Jésus sous les espèces consacrées, et, un autre jour, les hosties voler vers ses doigts tandis qu'il distribuait la sainte Communion, prêchait la fréquente réception de l'Eucharistie même par les enfants. C'est la conduite qu'il tint vis-à-vis de la jeune élève des Clarisses ; il la prépara et l'admit à faire sa première Communion. Le zélé Franciscain se plaisait dès ce jour à la nommer *la petite sainte Madeleine, la santita Magdalena*.

Cette enfant était la petite-fille de Saint François de Borja, duc de Gandie, par Don Carlos, fils aîné du Saint. Elle était *clarisse* depuis l'âge de 2½ ans, avec ses 2 sœurs, ses 3 tantes etc... toutes entrées au monastère avant leur dixième année.

Saint François en projections

Il était difficile de réunir les tertiaires de Reims le mercredi, 4 octobre dernier, fête de Notre Père Saint François, jour enviable.

Un membre de la famille eut l'heureuse pensée de réunir le soir les deux Fraternités dans une salle obligeamment mise à la disposition du Tiers-Ordre. Là, pendant deux heures, on fit passer sous les yeux de ses enfants une série de cent vues des plus touchantes sur la vie du Père Saint François. Ces vues furent agrémentées de commentaires à la fois simples et édifiants et accompagnés du chant du Cantique du Soleil et de prières. Il nous a paru intéressant de signaler à nos lecteurs cette heureuse initiative.

(Miettes Franciscaines)

Les modes féminines

DANS une réunion tenue le 27 octobre dernier sous la présidence du cardinal Amette, le Comité diocésain de Paris s'est arrêté de nouveau sur la question de l'inconvenance de certaines modes et le laisser-aller qui porte quelques chrétiennes à se présenter à l'église dans une mise peu décente. Il exprima le vœu que les diverses Ligues féminines se concertent dans le but d'exercer une action commune pour réagir contre le paganisme de telles toilettes.

En dehors de toute affiliation aux Ligues visées par le Comité de Paris

les Tertiaires sont obligés, par leur profession dans le Tiers-Ordre, à ne rien se permettre, en fait de toilette, qui puisse être jugé contraire à la décence chrétienne. Qu'elles se montrent donc, sur ce point, sévères pour elles-mêmes et dans leur entourage, quand elles peuvent y exercer une influence d'autorité; qu'elles agissent par persuasion sur celles qui échappent à cette influence, leurs efforts ne seront jamais inutiles là où le bon sens moral n'a pas encore perdu tous ses droits.

Cette information prise dans une Revue franciscaine parisienne — LA FRATERNITÉ — et les judicieuses réflexions qui l'accompagnent, ne seront pas inutilement présentées à nos lectrices.

Les Clarisses de Nantes

Leurs prières, leurs pénitences mettaient sans doute en péril l'existence de la République maçonnique! Aussi le 10 octobre les Clarisses de Nantes furent-elles chassées de leur couvent avec une indigne brutalité.

La Mère Abesse a lu, très inutilement d'ailleurs, devant le représentant du gouvernement français, une émouvante protestation.

La population nantaise s'est indignée de cette odieuse persécution de quelques pauvres femmes sans défense...

Elle s'est indignée; c'est tout; ce sera tout. Elle continuera d'envoyer au Parlement et à l'Hôtel-de-ville les auteurs et les complices de tels attentats.

CANADA

Visites Canoniques

SAINTE-HENRI DE LÉVIS. Visite du 3 au 6 décembre par le R. P. Joachim-Jos. — 7 professions, 39 vêtements.

SAINTE-FOY. Même date. Visite par le R. P. Denis. Quelques vêtements. Le Discrétoire a été ainsi renouvelé:

Supérieure: Mde U. L'Heureux; Maîtresse des novices: Mde J. Côté; Secrétaire: Mlle E. Belleau; Infirmière: Mde Louis Laberge;

SAINTE-RÉMI DE NAPIERVILLE. Visite du 2 au 6 décembre 1911 par le R. P. Valentin-Marie: Vêtements: 5 frères et 13 sœurs; Professions: 8 frères et 29 sœurs.

Les Discrétoires ont été ainsi constitués:

FRÈRES: Ministre: M. Napoléon Monette; Assistant: M. Jos. Mar-

tin; Maître des novices : M. Ephrem Terreault; Secrétaire : M. Pierre Gagnon; Trésorier : M. Léon Lachapelle; Discrets : MM. Jos. Trudeau et Arthur Véronneau.

SŒURS : Supérieure : Mde Napoléon Monette; Assistante : Mde Amable Roy; Maîtresse des novices : Mde Hilaire Lamarre; Secrétaire : Mlle Corinne Pratte; Trésorière : Mlle Arthémise Hugué-Latour; Discrètes : Mde Nazaire Lamarre; Zotique Fife; Jos. Barrette; Mlle Philomène Bonneville; Zélatrices de la *Revue* : Mlles Gilberte Duvert; Arth. Hugué-Latour.

SAINT-ANTOINE DE TILLY (Lotbinière). Visite les 20 et 21 décembre par le R. P. Denis. Vêtures : 2. Professions : 17. A la cérémonie de clôture fut bénite une magnifique bannière acquise par la Fraternité.

FANORAIE. Visite du 8 au 11 décembre par le R. P. Viateur. Vêtures : 10 frères. Professions : 16 frères. Le Discrétoire des Frères a été ainsi composé.

FRÈRES : Supérieur : M. Gaspard Caisse; Assistant : M. Zéphirin Picard; Maître des novices : M. Pierre Crépeau; Secrétaire : M. Zénon Robillard; Discrets : MM. Louis Paquette; Sulpice Leclair; Zénon Bonin; Rémi Dalcourt.

SŒURS : Supérieure : Mde Nap. Ducharme; Assistante : Mde Jos. Piette; Maîtresse des novices : Mde Ad. Joly; Secrétaire : Mde Gaspard Lasalle; Infirmière : Mde Alexis Rouleau; Sacristine : Mlle Marie Desrosiers; Discrètes : Mde Jos. Lippé; Mde J. Bte Beauparlant; Mde Moïse Boisjoli; Mlle Zénaïde Bonin.

SAINT-SIMON DE BAGOT. Visite du 17 au 20 décembre par le R. P. Valentin-Marie. Vêtures : 7 frères et 12 sœurs. Professions : 6 frères et 11 sœurs. Le P. Viateur a donné aux frères une conférence spéciale sur l'Action sociale catholique qui a été appréciée et dont on attend quelques fruits.

Les Discrétoires ont été renouvelés.

FRÈRES : Supérieur : M. Napoléon Gaudet; Assistant : M. Henry Labonté; Maître des novices : M. Olivier Lincours; Secrétaire : M. Louis Ledoux; Discrets : M. Napoléon Tétrault; M. Pierre Grampré; M. Pierre Lajoie.

Le Discrétoire sortant a été réélu :

SŒURS : Supérieure : Mde Misaël Ledoux; Assistante : Mde Samuel Cisson; Maîtresse des novices : Mde Olivier Lincours; Secrétaire et Trésorière : Mde Alexandre Dupuis; Infirmières : Mde Pierre Grampré; Mlle Sophie Langelier; Discrètes : Mdes Michel Ledoux; Paul Grenon, et Delphis Chevrette.

SAINT-LAURENT, près Montréal. Visite du 5 au 8 décembre par le R. P. Félix-Marie. Vêtures : 1 frère, 5 sœurs. Professions : 2 frères et 10 sœurs.

SAINTE-ELISABETH DE JOLIETTE. Le 25 décembre 1911, à la clôture de la mission paroissiale, après les sermons donnés par le R. P. Viateur sur le Tiers Ordre, 18 hommes et 55 dames ont pris le saint habit.



MISSIONS FRANCISCAINES

AU JAPON

AU JOUR LE JOUR

Lettre du R. P. Pierre Gauthier, O. F. M.

VISITE IMPÉRIALE

Muroan, 30 août 1911



AUJOURD'HUI l'Héritier du trône impérial du grand Japon a daigné aborder à Hakodaté pour commencer sa visite du Hokkaïdo. Le navire de guerre qui l'amenait arriva à dix heures. — Ce fut l'occasion pour beaucoup de chrétiens de ne pas assister à la messe — Hélas ! cela se voit aussi ailleurs qu'au Japon.

A propos de cette visite que de choses il y aurait à dire — minuties qui peignent au vif ce peuple petit — qui stigmatisent toute cette bureaucratie ou officialité à qui mieux mieux servile et désireuse d'avancement. D'abord, on a réparé la route sur laquelle devait passer Son Altesse Impériale ; mais on a eu soin de ne réparer qu'un seul côté, de plus on a pris la précaution de placer

d'énormes morceaux de bois en travers, pour empêcher les voitures d'y passer avant Son Altesse. Dans les environs de la maison où il devait séjourner on a obligé les gens à peindre à neuf leurs résidences pour réjouir les yeux impériaux. Les religieuses qui à Hakodaté, ont une école et un dispensaire, se trouvaient dans le voisinage de la résidence Impériale ; — la ville les a obligées à enlever un petit hangar d'un endroit d'où Son Altesse aurait pu le voir. — Avant son arrivée, les journaux avaient publié les réglemens d'étiquette : par exemple : il fallait s'incliner profondément — dès 20 à 25 pieds d'avance : puis il était permis de se relever à Son approche pour contempler Son auguste face impériale ; il était défendu de porter les enfants sur le dos etc. Son Altesse n'est pas Vieux Japon ; elle est moderne, elle mange donc du pain — mais le boulanger a vu tout son matériel désinfecté ; son four a été refait à neuf ; lui-même obligé de se baillonner pendant qu'il pétrissait la pâte, afin de ne pas souiller de son haleine le pain qui doit nourrir l'auguste corps impérial. Les élèves des lycées ont vu leurs vacances retardées ; quelques uns ne s'en sont pas occupés, et sont partis sans permission. Les journaux se sont eux-mêmes plaints de cette mise en scène qui occasionnait de dépenses aux pauvres gens et ne sert qu'à tromper l'héritier du trône en ne lui laissant voir du pays que les beaux côtés. — Un autre détail sur le parcours de la procession : à tous les vingt pieds environ se trouvait un gardien chargé de remettre la route en bon ordre s'il en eût été besoin. Le Prince Impérial rendait à peu près tous les saluts qu'il recevait. A ce propos, on a fait remarquer qu'à la venue de l'Empereur, il y a seize ans, Sa Majesté ne rendit aucun salut, persuadée, sans doute qu'une divinité ne pouvait s'abaisser à ce travail. — Pour la sûreté de Son Altesse, un renfort de 400 policiers faisait le cordon partout où passait le prince. Après tout cela, je ne puis pas me vanter d'avoir vu son beau visage avec sa petite moustache. Ce jour-là, en effet, je suis allé remplacer l'aumônier des Trappistes à Yunogarva (Rivière d'eau chaude).

MARINS FRANÇAIS

Au commencement de septembre, deux navires de guerre français sont venus à Hakodaté. Le Père Maurice, ancien officier

de la marine française, y a retrouvé un ancien camarade et s'est fait vite de nouveaux amis. L'amiral est venu lui rendre sa visite. — Mgr Berlioz viendra demain, trois septembre, pour donner la confirmation à trois chrétiens de Kaméda. — Pour ma part, j'ai préparé un petit René Horino de 13 ans.

Monseigneur est accompagné d'un prêtre japonais de Sendaï, qui a passé 6 ans à Rome, au collège de la Propagande, et qui parle le français, l'anglais, l'italien, le latin, et le japonais donc !... Il m'a fait bonne impression, avec son manteau romain. Son frère le remplace à Rome ; — cela fera deux prêtres dans la famille. Il n'y a plus beaucoup de familles canadiennes qui en fassent autant !

BELLE CÉRÉMONIE

3 Septembre, dimanche. — Ce matin donc, Monseigneur fit une courte instruction en japonais, et donna la confirmation à Joseph, Anna et René — deux personnes âgées et un enfant de treize ans que j'avais préparé de mon mieux.

La messe pontificale suivit : le Père Maurice et le prêtre japonais, Mr Janvier Hayasaka, étaient assistants. Les confirmés y firent la Sainte Communion. Après la messe, nouveau sermon sur l'Eucharistie, donné par M. Hayasaka. A la Propagande, à Rome, il a été l'élève du P. Lépicier et de Mr. Curotte, dont les noms ne vous sont pas inconnus. Mr. Curotte est canadien. Ce n'était que la deuxième fois que ce jeune prêtre prêchait dans sa langue maternelle. — Car, arrivé de Rome depuis quelques semaines, il n'a pas eu le temps de faire grand ministère et Mgr le prend en ce moment comme compagnon pour sa tournée dans le Hokkaido. Son sermon, malgré un tout petit peu de timidité, vibra de conviction et de piété ; certainement, il a fait beaucoup de bien aux chrétiens. Il donna ensuite la Bénédiction du T. S. Sacrement.

UNE ANECDOTE A SON SUJET

En mai dernier arrivait à Rome, une japonaise des environs de Nagasaki pour le noviciat des Franciscaïnes Missionnaires de

Marie, comme elle ne savait ni le français ni l'italien, elle ne pouvait se confesser. Alors on fit demander à la Curie Romaine s'il n'y aurait pas au collège de la Propagande où toutes les nations sont représentées, un missionnaire qui pût la confesser. « Attendez, dans quelque temps un japonais sera fait prêtre, alors, vous pourrez vous adresser au collège, » fut-il répondu. Nous aurons donc deux prêtres indigènes dans le diocèse de Hakodaté, c'est bien peu, mais vraiment, la qualité paraît suppléer à la quantité.

Dans un an, M. Hayasaka a appris l'italien; il sait l'anglais mieux que beaucoup de canadiens, un peu d'allemand aussi.

Avec tout cela, il a conservé toute sa simplicité d'autrefois, et ses manières ne sont nullement affectées ou recherchées. J'ai causé bien longtemps seul à seul avec lui, et ce m'était une grande joie, car je revivais les impressions de mes premiers mois de sacerdoce.

SITUATION RELIGIEUSE

En ce moment, au Japon, il se produit un grand mouvement de retour au culte des ancêtres, au Shintoïsme, altération nationale du confucianisme chinois. Seulement, comme la constitution de l'Empire (Kempo) assure la liberté de conscience aux étrangers résidant au Japon, on ne peut pas actuellement trop accentuer ce mouvement de retour, surtout officiellement, sans transgresser la constitution, et désobéir à l'auguste volonté de Sa Majesté le Mikado.

Aussi plusieurs journaux, moins chauvins, combattent pour la bonne thèse, et montrent l'inconséquence de ceux qui attaquent la liberté promise par la constitution. Dernièrement, une fillette de l'école des Sœurs de Hakodaté n'a pas craint de protester à un inspecteur qu'elle n'irait pas adorer au temple avec les autres, parce qu'elle était catholique. L'inspecteur s'est cru offensé, et on dit que la chose a été référée au ministère de l'éducation, à Tokyo. Comme il s'agissait d'un temple non officiel, et que le mot employé par l'inspecteur signifiait adorer, la fillette qui savait son catéchisme a fait la leçon à l'envoyé du gouvernement. — Mais celui-ci n'a pas manqué de faire tomber la responsabilité sur les bonnes religieuses de Hakodaté, c'est-à-dire sur la religion catholique. Depuis, il paraît qu'on surveille de près et la mission

et l'école, qui, parce qu'elle l'avoisine, ne fait plus qu'un, pratiquement, avec la mission.

Heureusement, un journal de Hokkaïdo a donné raison à la fillette, s'appuyant sur la constitution de l'Empire pour réclamer la liberté de conscience. Mais chez les japonais, les coutumes plus anciennes que la constitution, ont souvent le pas sur celle-ci. Et même pour les catholiques, le mot : liberté de conscience ou de culte, ne sonne pas si fort aux oreilles qu'aux nôtres — souvent pour ne pas contrevenir à une coutume ouvertement païenne, mais antique on transgressera sa propre religion, sans en penser plus long, et on ira au temple, aux funérailles, on vénèrera les idoles. La coutume le veut ainsi ; peut-être aussi perdrait-on sa place, ou se verrait-on abandonné par les voisins.

Aussi, il faut être décidé à combattre pour la liberté de conscience, en s'appuyant sur le « Kempo », en insistant sur l'obéissance que le loyal Nippon doit à l'auguste volonté de son empereur, pour obtenir justice...



UN HOPITAL DANS LE BESOIN.

Nos lecteurs savent dans quelle extrême indigence vivent en Chine et au Japon les Missionnaires, prêtres, frères et sœurs. Une Canadienne, autrefois tertiaire à Montréal, aujourd'hui Franciscaine Missionnaire de Marie au Japon, nous demande d'intéresser ses compatriotes à la grande pauvreté de leur maison de Kurume, pour qu'ils prélèvent sur leur superflu de quoi les aider à vivre. Nous ne saurions nous refuser à cette bonne œuvre.

Les offrandes pourront être adressées aux Franciscaines Missionnaires de Marie. 95 Thyoshi Machi. KURUME, Chikugo, Japon, par mandat postal international.





Souvenir des Lieux Saints

AU SANCTUAIRE DE LA SAINTE FAMILLE
AU CAIRE — LES COPTES EN EGYPTÉ ET A
JÉRUSALEM.



« Après le départ des Mages, nous dit Saint Ma-
« thieu, voici qu'un ange du Seigneur apparut à
« Joseph pendant son sommeil, et lui dit : « Lève-
« toi, prends l'Enfant et sa mère, fuis en Egypte
« et restes-y jusqu'à ce que je t'avertisse ; car
« Hérode va rechercher l'Enfant pour le faire
« périr. Joseph se leva, et la nuit même, prenan-
« l'Enfant avec sa Mère, il s'en retira en Egypte.
« Il y resta jusqu'à la mort d'Hérode. » [S. Matth.
« II, 13-15]

Le souvenir de ce séjour de la Sainte Famille
en Egypte s'y est conservé, particulièrement au
Vieux Caire. Les Coptes non-unis, ou schis-
matiques, y ont une antique église dédiée à Saint Serge. Elle
s'élève au-dessus d'une crypte habitée autrefois, dit la tradition,
par Jésus, Marie et Joseph, durant leur exil.

C'est l'entrée de cette église et un des prêtres coptes, revêtus

des ornements liturgiques, que les lecteurs de la *Revue* peuvent admirer aujourd'hui.

Descendants des anciens Egyptiens, de bonne heure les Coptes se convertirent au christianisme, mais hélas ! ils ne tardèrent pas à tomber dans l'hérésie monophysite, qui confond les deux natures en Jésus-Christ !

Comme la plupart des chrétiens orientaux, ils ont une liturgie spéciale, différant non-seulement de la liturgie romaine, mais aussi des autres liturgies orientales. Pour le constater, il suffit d'entrer de bonne heure un dimanche matin dans la Basilique du Saint Sépulcre, à Jérusalem.

Une immense rotonde, surmontée d'une coupole entoure l'affreux édicule, reconstruit par les Grecs schismatiques en 1810, au-dessus du Saint Sépulcre. Au chevet de cet édicule est adossée une petite chapelle grillée ; elle appartient aux Coptes schismatiques qui ont réussi à s'y établir à la fin du XVI^e siècle. Elle est juste assez grande pour contenir l'autel et le célébrant. Les assistants, ordinairement des enfants et quelques aveugles, restent au dehors durant la liturgie. Leur principale occupation, et c'est avec l'encensement, ce qui pe le plus l'étranger, consiste à chanter à tue-tête et à perte d'haleine une Kyrielle de Kyrie eleison. Ce n'est rien moins qu'édifiant et pieux, d'autant plus que ce tapage, ils semblent prendre plaisir à le faire encore plus bruyant lorsque les Franciscains font leurs offices au Saint Sépulcre.

Alors il n'est pas rare d'entendre *à la fois* les Franciscains, accompagnés de l'orgue, chanter la Grand'Messe au Saint Sépulcre ; — les Coptes, hurler leurs Kyrie, derrière le saint Tombeau ; — les Arméniens, s'égosiller dans les galeries supérieures de la rotonde où ils ont une chapelle ; — et les Grecs crier dans la grande nef de la Basilique où ils célèbrent leurs offices !

Bien habile le pèlerin qui au milieu de ce tapage, pourra prier avec recueillement et piété ! Dieu merci, on n'a pas tous les jours pareil spectacle. Durant la semaine, les Coptes viennent moins nombreux, et leur dévotion est moins tapageuse !

Tous les Coptes ne sont pas schismatiques. Naguère Léon XIII se faisait un devoir de donner un évêque Copte aux Coptes-unis d'Egypte. C'est à eux aussi qu'il adressait sa lettre apostolique du 11 juin 1895, où il se plaisait à rappeler les glorieuses origines de

l'Eglise copte, fondée par Saint Marc, disciple de Saint Pierre et illustrée par les Alexandre, les Athanase et les Cyrille, sur le siège d'Alexandrie. Dieu veuille que se réalisent les vœux ardents du zélé Pontife et que bientôt les Coptes dissidents rentrent tous au bercail de Pierre.

ABOUNA FRANCIS.



Le Tiers-Ordre au Collège

Nous devons à l'un de nos frères tertiaires de Roubaix — de la Fraternité modèle — cet intéressant travail, donné par lui sous forme de conférence dans une des séances du Cercle d'études. Cet article a donc le double intérêt de la question traitée et d'un modèle offert.



Un péril attend le jeune homme à sa sortie du collège catholique, une fois ses études terminées : le passage brusque d'une vie très surveillée à la pleine liberté.

Qu'il poursuive des études supérieures dans une Université ou dans une école spéciale, qu'il entre dans le monde des affaires, notre jeune homme aura désormais, on peut le dire, à faire lui-même sa nouvelle vie, à l'orienter et à la régler. Il aura à se défendre et contre les tentations qui en veulent à ses mœurs, et contre les influences qui menacent sa foi et le réduiraient à cet état de fantôme de catholique de l'espèce qui nous perd. S'il veut faire œuvre de conquête en se livrant à l'apostolat chrétien, il lui faudra alimenter sans cesse, sous peine de succomber au découragement, le foyer de sa générosité.

C'est de ce dernier que nous voulons surtout parler, de celui-là qui a décidé de donner à sa vie une direction sérieuse et chrétienne.

Il lui faut un but, un idéal, condition d'une vie consciente, il lui faut une règle, condition d'une vie droite, il lui faut encore un milieu, condition ordinairement nécessaire et toujours précieuse de l'effort persévérant.

Idéal accessible et sûr, règle sage, atmosphère de générosité chrétienne, source vive de grâces, le jeune homme, à l'aurore de sa vie dans le monde, les trouve dans le Tiers-Ordre, dans cette école d'athlétisme où l'on s'exerce avec plus de soin à la pratique des vertus chrétiennes, ainsi que le dit Léon XIII dans la Constitution *Misericors Dei Filius*. (1)

Ce n'est pas ici le lieu de recommander le Tiers-Ordre. Notre désir est de signaler l'intérêt qu'il y a d'engager les jeunes gens dans les rangs du Tiers-Ordre *avant* leur sortie du collège, à les familiariser à ce moment déjà, avec l'esprit franciscain et avec les traditions des enfants de Saint François.

Vous contenterez-vous de les attendre à la sortie? Beaucoup vous échapperont, ou ignorés ou distraits par les curiosités d'une liberté franchement émancipée et, isolés s'attèdiront à l'égard même des préceptes de la religion, et pour qui cependant le Tiers-Ordre eût été le guide sûr, le rail conducteur qui les eût aiguillés, sans accident, sur la voie de la vie chrétienne active.

Et pour nos fraternités quelle riche pépinière peut être le collège chrétien! Ces adolescents longuement formés à la vie chrétienne s'éprendront d'amour pour le Séraphique Père: le *roi de la jeunesse d'Assise* n'est pas dépouillé des grâces qui lui attachaient le cœur de ses compagnons. Aujourd'hui, comme autrefois la fleur de la jeunesse d'Assise, nos jeunes formeront à François une cour où noblesse et ambitions seront du divin Crucifié, où les prouesses seront les hauts faits de l'apostolat chrétien.

Du reste, cet enrôlement des collégiens n'est pas une nouveauté: le signataire l'a reçu l'habit tertiaire, il y a dix-sept ans, des mains du Directeur de la fraternité du collège de Roubaix. Après quelques années de langueur, cette Fraternité vient de se ranimer, à l'exemple du groupe du collège de Tourcoing qui, dans ces huit dernières années, a donné au Tiers-Ordre une cinquantaine de ses élèves.

F. PIERRE-ANTOINE

De la Fraternité de Roubaix.

(1) Neque enim quicquam spectavit aliud auctor sanctissimus quam ut in iis, velut in quadam palaestra, diligentius vita christiana exerceretur.



La meilleure Croix



« Et ne nous laissez pas succomber à la tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il. »

Par trois fois, le frère Bruno répéta ces paroles ; et puis, tout accablé de chagrin et de lassitude, pendant un long moment, lui, le religieux, le saint, pleura des larmes bien amères . . . Oh ! c'est qu'il y a des heures dans la vie où, après des jours, après des années de lutte, on succombe sous les coups répétés de l'épreuve . . .

Vous l'ascète qui, depuis tant d'années, faites, sous le froc de Saint François, l'apprentissage du sacrifice, pourquoi donc pleurez-vous ?

Pourquoi fixez-vous sur votre grand Christ un regard de reproche ?

Trop lourde ! Elle est trop lourde la croix que, depuis longtemps, il laisse peser sur mes épaules. — Les autres souffrent en silence parce que leur fardeau est proportionné à leur force. Pour moi, j'ai épuisé mon énergie à essayer de soulever le mien . . . En vain ! toujours en vain ! . . .

Et maintenant, ô Christ, je ne t'adresse plus qu'une prière : Laisse-moi changer de souffrance !

... Et le Christ entra, vêtu de sa robe lumineuse...

Sur ses épaules, il portait, dure et pesante, sa grande croix. Bruno, à cet aspect, eut comme un éblouissement et tout à coup tomba en extase. Le Christ lui dit : « Viens et prends aussi ta croix ; je t'en donnerai une autre. » Et Bruno dit : « Seigneur où irons-nous ? » « Suis-moi, répondit Jésus, dans les chantiers de mon Père. »

Et le moine sortit de sa cellule, chargé, sur la parole du Maître, de cette croix de misères qu'il trouvait si lourde.

Ils allèrent par de longs corridors déserts et sombres. Le Christ marchait d'une marche rapide et silencieuse, et ses pieds — Bruno le voyait — ne touchaient pas le sol. De temps à autre, il regardait le pauvre moine qui le suivait à grand'peine, écrasé sous son fardeau. Alors Jésus souriait, et Bruno pensait qu'il donnerait bien, lui, sa vie entière, pour vivre de ce sourire. Ils arrivèrent à la porte du monastère, qui d'elle-même, mystérieusement, sans bruit, s'ouvrit devant eux...

Et les voyageurs s'engagèrent dans un sentier que Bruno n'avait jamais remarqué, bien qu'il eût souvent parcouru la forêt entière... Un sentier étrange, bordé d'arbres inconnus, semé de belles-de nuit ravissantes, et tout éclairé de lucioles. Les buissons, qui se montraient de distance en distance, brillaient singulièrement aux rayons de la lune, et Bruno s'aperçut, à un tournant, qu'ils étaient en or et qu'ils chantaient, étant peuplés de rossignols merveilleux... Bientôt, on entendit dans le lointain comme un bruit de cognées ; au bout de quelques minutes on atteignit la clairière de laquelle arrivait ce bruit-là, et où, dans le mystère de la nuit, travaillent les célestes bûcherons du Christ...

Ils allaient et venaient, anges, archanges et séraphins, façonnant, taillant avec une adresse qui tenait du miracle, les croix que Jésus destine aux siens... Il y en avait en or, avec des rubis, des diamants et des perles ; en granit bleu, en bois de cèdre et en paille ; il y en avait qui étaient faites entièrement de roses et d'autres for-

mées de nuages du ciel, — on dit que celles-là échoient aux âmes tendres et rêveuses et sont les plus terribles à porter.

Et le Christ dit à Bruno : « Dépose ta croix et choisis-en une autre. » Et vite, le moine se débarrassa de son pesant fardeau. Ensuite il se mit à aller par la clairière, cherchant, choisissant, essayant des croix. Il en prit d'abord une d'or fin, ornée de ravissantes pierres précieuses. Mais l'ange, qui l'avait façonnée, se mit à chanter de sa céleste voix en lui montrant de plus près les bijoux qui la faisaient si belle :

Les croix d'or sont les plus pesantes :
Ce rubis est goutte de sang,
Dard acéré ce diamant,
Et larmes ces perles brillantes,
Les croix d'or sont les plus pesantes.

Et Bruno s'approchant constata, plein de surprise et d'effroi, que le séraphin avait dit vrai ; des larmes de sang, des pointes aiguës, voilà de quoi était faite cette croix tant enviée ; le matin même, un heureux du monde, mourant à la peine, l'avait déposée en pleurant entre les mains de l'ange de qui, autrefois, il l'avait reçue.

Le moine, alors, s'approcha des croix faites de pierre, sans aucune espèce d'ornement. Il allait en essayer une. Mais l'ange lui chanta avec un sourire :

Croix de granit ne te va guère :
Ta faiblesse est trop grande, ami ;
Petits moyens, cœur infini,
De l'homme, hélas ! c'est la misère !
Croix de granit ne te va guère ! . . .

Un peu découragé, Bruno erra quelques instants, ne sachant à quoi se résoudre. — La lune brillait, toujours plus blanche, les séraphins s'étaient remis à façonner des croix ; et, debout contre un bouleau aux feuilles d'argent, voyant l'embarras du pauvre moine, le Christ souriait . . .

Une croix de paille ! Avant de la placer sur ses épaules, le religieux, il faut le reconnaître, hésita un instant, un peu honteux de sa faiblesse ; mais à peine s'y était-il résolu qu'une voix d'ange se fit entendre, elle chantait :

Trop léger fardeau, croix de paille,
 Se détruit le long du chemin ;
 En paradis, n'en reste rien :
 Prends, Dieu le veut, croix à ta taille ;
 Trop léger fardeau croix de paille.

Absolument désorienté, Bruno, pendant des heures, parcourut le chantier divin au hasard de ses recherches ; toute la nuit il essaya des croix avec une impatience qui tenait de la fièvre ; toute la nuit il vit les anges continuer leur étrange besogne, et, sous le bouleau d'argent, toute la nuit il vit le Christ sourire . . .

A la fin, tout épuisé, prêt à abandonner ses recherches, il se laissa tomber sur la terre nue, pris d'un accès de désespoir . . . Et voilà qu'à côté de lui, il aperçut une croix qui lui parut très petite, et quand il essaya, très légère aussi ; on l'aurait dite faite pour lui : « Enfin, s'écria-t-il, je l'ai trouvé, le fardeau qui me convient ! Seigneur, permettez-moi de le prendre sur mes épaules ! »

Et Jésus répondit : « Mon fils, pourquoi douter de moi ? *Regarde-la bien, cette croix désirée : c'était la tienne, tu l'as reprise ! . . .* »

Et le moine, alors, se jeta, repentant, aux pieds de Jésus. Et les anges se mirent à chanter tous ensemble d'une voix si mélodieuse que, tout à coup, le soleil accourut vers l'Orient pour mieux l'entendre, les belles-de-nuit devinrent des belles-de jour, et, dans leurs nids de mousse, tous les oiseaux se réveillèrent . . .

M. d'E. (L'étendard.)



Paroles épiscopales

« Vous avez bien raison de faire regarder en haut et de rappeler que c'est dans le mystère de la Croix qu'est le salut social et non point dans les combinaisons d'une philanthropie terre à terre.

« Ayons soin du corps, mais que notre objectif soit toujours d'atteindre les âmes et de les conduire à Dieu. *Je fais les vœux les plus ardents pour la diffusion du Tiers-Ordre auquel j'ai le bonheur d'appartenir depuis quarante ans.* »

MGR PECHENARD,

Evêque de Soissons.



ACTIONS DE GRACES

Montréal. Faveur obtenue—Guérison de deux enfants. Tertiaire.
— Guérison. Tertiaire—Guérison d'un mal de jambe auquel les remèdes ne faisaient rien. Abonnée.

Québec. Guérison obtenue. H. D. (par R. P. O.)

Trois Rivières. Guérison obtenue — Autre guérison. C. M.
— Faveur. Tertiaire — Autre faveur — Diverses grâces temporelles : guérison, situation. Neuvaine et abonnement à la *Revue* promis. — Autre faveur : A. S. — Grande faveur obtenue, — aumône promise. — Abonnée. — Guérison de maladie jugée grave.

Beebe Plain. Guérison obtenue. Offrande et publication promises.

Beebe jonction. Mon petit garçon s'était brûlé la figure. Le Bon Frère Didace l'a guéri sans qu'il reste de cicatrice.—Guérison d'une névralgie.

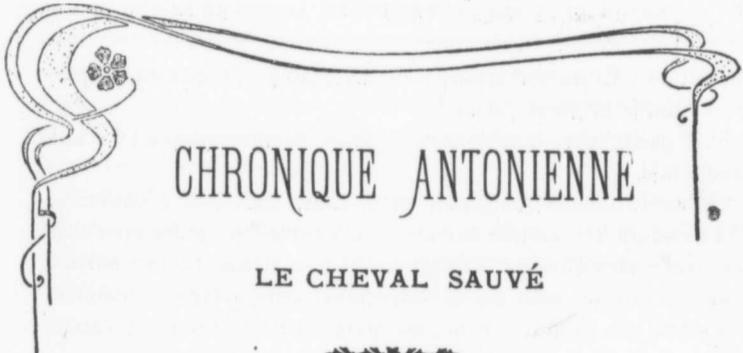
Cap de la Madeleine. Guérison d'un mal de côté. Mde. D. G. abonnée.

Lowell, Mass. Faveur. M. J. G.

Pointe aux Trembles. Neuville. Deux grandes grâces obtenues. L. D.

South Bridge, Mass. Deux guérisons : l'une d'un mal de côté que les médecins ne pouvaient soulager ; l'autre d'un mal de gorge M. L. et C. L.

Saint Pierre de Charlesbourg. Pour la seconde fois j'exprime au Bon Frère Didace ma reconnaissance pour ma guérison obtenue il y a 10 mois. Marthe B.



CHRONIQUE ANTONIENNE

LE CHEVAL SAUVÉ



'HOMME de l'art—c'est ainsi qu'en style soutenu on désigne un vétérinaire—l'homme de l'art hocha la tête, sans mot dire. Pour lui qui n'avait aucun intérêt à la conservation du cheval, il était évident que l'animal n'en avait plus pour longtemps, et qu'avant deux jours il serait crevé. Mais pour la bonne femme qui depuis tant d'années s'était habituée à considérer ce fidèle serviteur comme étant un peu de la famille, l'évidence n'amenait pas la certitude. Il était simplement impossible que *leur* cheval crevât comme aurait pu crever, dans le même cas, le cheval de n'importe qui. Ainsi sommes nous : nous trouvons tout naturel que le malheur — même un malheur irréparable — atteigne les autres ; jamais nous ne supposons qu'il puisse nous frapper.

Vieux, fatigué, le cheval du voisin n'aurait eu aucune chance d'en réchapper. *Not' cheval* avait beau être vieux, usé par le travail, insensible aux bons soins et aux remèdes du « maréchal » — autre nom du vétérinaire, en termes *d'habitants* — sa mort aurait été une perte trop lourde pour la maison, pour qu'elle pût être envisagée comme éventuelle.

« Pourriez-vous pas essayer encore de lui faire quelque remède ? insista-t-elle, les yeux fixés sur la figure blasée du maréchal.

— Le Bon Dieu ferait-il un miracle pour une bête ? Il interrogeait pour éviter de répondre. Mais l'intonation de sa question

amenait un « Evidemment non ! » indiscutable. Cependant il ajouta : « Moi, je ne peux pas ! »

Et il partit, sans dire qu'il reviendrait, dernier symptôme d'une issue fatale.

La bonne femme demeurait consternée, mais non convaincue. Elle demeura une minute immobile. Un travail de réflexion s'opérait en elle sans qu'elle en eût nettement conscience. Le mot *miracle* prononcé distraitemment par le vétérinaire, avait, dans son imagination lente, mis en mouvement une série de souvenirs dont l'aboutissement serait une suprême résolution — une *idée force* !

Quelles relations latentes pouvait-il exister entre son vieux cheval, un miracle, un maréchal impuissant ? La mémoire a de ces coups imprévus, triomphe des orateurs et des poètes. Mais la bonne femme se souvint tout à coup avoir lu dans une ancienne *Revue du Tiers-Ordre* un récit intitulé *Saint Antoine Maréchal*. Or Saint Antoine pouvait faire des miracles, lui, et avec son titre de maréchal, il ne refuserait pas d'en faire un pour guérir la bête.

Trait de lumière, espoir renouvelé. Mais, hélas ! repentir aussi ! Comme le culte de Saint Antoine avait été négligé, à la maison, depuis bien du temps ! Même ne s'était-elle pas permis de *critiquer sur* certains faits attribués au bon Saint ! N'allait-il pas lui tenir rigueur ? Mais non ! Un Saint, c'est sans rancune !

Et bien vite, la petite statue reléguée dans un coin est retrouvée, essuyée, ornée d'un ruban, placée en évidence sur un meuble, deux bouquets de fleurs artificielles la flanquent à droite et à gauche ; un petit lampion s'allume, tout cela en moins de temps qu'il ne m'en a fallu pour l'écrire. Et la bonne femme tombe à genoux, perdue dans une supplication ardente, mêlée des pleurs d'un sincère repentir pour l'indifférence coupable et pour les critiques... Le temps s'envole sur les ailes de la prière ; deux heures elle prie à peine distraite par les travaux du ménage. Deux heures se consomment dans la ferveur et dans les larmes ! que de soupirs, que de promesses ! promesse surtout de publier, si le cheval guérissait.

Quand son *vieux* rentra pour souper, il passa d'abord par l'étable. Le cheval *en avait repris*. Certains indices non équivoques montraient que les remèdes avaient agi...

Tout ému, il appela la mère ! « Ah ! bon Saint Antoine ! c'est vous qui l'avez sauvé ! » cria-t-elle.

Et de fait, malgré les pronostics de l'homme de l'art, la bête vécut et guérit. La joie est rentrée au foyer et Saint Antoine y a repris la place d'honneur, sur un beau socle garni de velours neuf posé exprès pour lui en-dessous du crucifix.

Aussi la bonne femme publie-t-elle sa reconnaissance envers Saint Antoine, si bon, si puissant, et point rancuneux. Et moi, l'humble narrateur, si j'ai ajouté à son récit quelques enjolivures, c'est sans dessein de tromper. Car le fait est vrai.

S. D.



Bibliographie

I. BIBLIOGRAPHIE FRANCISCAINE

La Fédération s'impose. Rapport présenté par M. BURDY, T.-O., ingénieur, au Chapitre diocésain du Tiers-Ordre tenu à Paray-le-Monial, le 8 juin 1911. Une brochure de 50 pages. BUREAU DES ŒUVRES DIOCÉSAINES Autun (France.)

Bon rapport, présentant méthodiquement les avantages et l'organisation de la Fédération des Fraternités du Tiers-Ordre. La question est fort débattue, la plus grosse objection qu'on puisse faire à cette Fédération — comme d'ailleurs à toute Fédération — c'est qu'on ne peut fédérer que des corps déjà pleinement organisés et vivants. Or, avouons-le, à part quelques belles et consolantes exceptions, les Fraternités du Tiers-Ordre, surtout celles des campagnes, sont encore en formation. Le clergé séculier n'est pas encore entré dans le mouvement, indiqué par les Papes comme le moyen du salut social. Le zèle des Visiteurs du Premier Ordre se brise trop souvent sur l'inertie des Directeurs. L'œuvre actuelle, nécessaire, c'est d'une part la formation des Fraternités sacerdotales où les directeurs apprendront à modifier leur mentalité ; d'autre part, une énergique action sur les Fraternités en vue de les rendre conscientes de leurs devoirs et de leur force. Dans le diocèse d'Autun, avec un évêque comme Mgr Villard, la FÉDÉRATION S'IMPOSE, parce qu'elle est possible. En Italie, sous le regard du Pape, elle S'OPÈRE. En France et ailleurs, qu'on la DÉSIRES, en attendant mieux.

II. BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

Le Poison maçonnique par l'abbé ANTONIO HUOT. ACTION SOCIALE, CATHOLIQUE. Québec. 5 sous l'unité — 40 sous la douzaine, \$3. 00 le cent.

Où en est l'action maçonnique au Canada? on ne peut plus douter qu'elle

n'existe et qu'encouragée par la connivence des uns, soustraite aux justices populaires par l'incrédulité naïve de beaucoup, propagée par des adeptes sans scrupule, elle ne fasse son chemin de haines et de ruines. L'abbé A. Huot l'a vu, bien vu, il l'a signalé dans l'*Action Sociale*, dans le *Croisé*, il revient à la charge dans une brochure bien pensée et bien écrite. Va-t-on l'écouter? Les Canadiens vont-ils se laisser engeôler et museler comme leurs cousins d'outre-mer? Que les plus résolus achètent et répandent quelques centaines de ces brochures! et que les prêtres la répandent dans les paroisses; que les ouvriers catholiques la propagent autour d'eux; que les Tertiaires la lisent et la fassent lire. C'est combattre le bon combat, et il n'y en a pas de plus urgent.

Une nouvelle Revue : ANNALES DE SAINT JOSEPH. Organe de la confrérie Saint Joseph du Mont-Royal. Paraissant le 1^{er} de chaque mois. Prix de l'abonnement annuel : Canada. 50 cents. Etats-Unis. 60 cents. ORATOIRE SAINT JOSEPH, COTE DES NEIGES. Montréal.

III. AUTRES NOTICES

LIBRAIRIE BLOUD ET C^{ie} Paris. Place Saint-Sulpice. 7

— **Première leçon de Catéchisme**, par l'abbé DAVOT, missionnaire diocésain. 1 vol. in-32 Jésus. Prix de l'exemplaire cartonné : 8 sous.

Depuis le décret *Quam singulari* sur la communion des enfants, il a paru un peu partout, au Canada aussi, des catéchismes s'efforçant de ramener la doctrine à la portée des petites intelligences. Je ne les ai pas tous vus; mais il m'a semblé que si le grand catéchisme était un *résumé de théologie abstraite*, les petits catéchismes *résumaient* le grand à leur tour et *parlaient* peu aux enfants. M. Davot, a changé de manière : *il monte du connu à l'inconnu* : il aide l'enfant non à retentir des mots, mais à comprendre des choses. Il y a encore des questions et des réponses dans son petit livre, mais histoires, traits, réflexions, cantiques s'y mêlent; il n'y manque plus que des images. Es-tu étonné que dans une nouvelle édition, que je souhaite rapide, l'éditeur le comprendra.

— **Histoire de France** à l'usage de l'enseignement primaire et secondaire, par Mgr Alfred BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris 1 vol. in-16°, cartonné, avec nombreuses illustrations. Prix : \$0. 32

La loi de fer qui pèse sur la pensée catholique en France n'a point permis aux distingués auteurs, Mgr Baudrillart et M. Martin, de faire de ce livre de classe un livre nettement catholique, et Mgr l'évêque d'Annecy est obligé de féliciter les auteurs d'avoir pris soin d'exclure de leur œuvre toute préoccupation religieuse ou politique.

C'est donc un livre *neutre*, qui ignore la Franc-Maçonnerie et ne mentionne que pour mémoire les ruines morales et matérielles qu'elle a amoncelées sur le sol de France. Voilà où en sont réduits les évêques et les prêtres de France, voilà où la secte conduira le Canada.

A part cela, l'ouvrage est simplement merveilleux par sa documentation, ses illustrations, ses cartes, ses résumés, son exécution typographique, digne également du nom de l'auteur et des éditeurs.

L'Éducation de la Chasteté par les Drs. M. GATTERER et F. KRUS, S. J. ouvrage traduit de l'allemand par l'abbé H. Dequin, directeur de l'Institut Saint-Jean à Saint-Quentin. 1 vol. in-16. Prix : \$0. 40.

Tous les éducateurs, parents ou maîtres, savent qu'ils ont le devoir strict et impérieux de renseigner les adolescents sur les phénomènes de la vie sexuelle, pour les prémunir contre les dangers d'un savoir vicié et corrupteurs. Bien peu remplissent leur devoir et tout en gémissant de cette omission et de ses funestes conséquences, ils se retranchent sur la difficulté de son accomplissement. Voici pour les guider dans cette tâche un livre qui justifie pleinement son sous-titre : *Méthode pratique d'enseignement sexuel*, étant véritablement méthodique et pratique ; il dit ce qu'il faut faire, quand il le faut faire, comment il le faut faire. Nous le recommandons sans réserves à ceux de nos lecteurs à qui il s'adresse, c'est-à-dire aux pères et aux mères de famille, aux maîtres et maîtresses d'école, dans l'espoir fondé qu'il les aidera à garder dans le bien les âmes dont Dieu leur a confié l'éducation.

V.-M.

Les Rameaux et Pâques à Jérusalem

Le Comité des Pèlerinages de Jérusalem (Pèlerinage Saint-Louis) organise pour le printemps prochain, son vingt-sixième pèlerinage en Terre-Sainte.

Départ le 7 mars 1912, retour le 17 avril.

Pour diminuer le trajet en mer tous les pèlerins traverseront la Samarie en voiture et visiteront Naplouse, Le Tombeau de Joseph, Le Puits de la Samaritaine, etc.

La date du départ étant très rapprochée, prière de demander de suite le programme détaillé à M. le Chanoine Potard, secrétaire du Pèlerinage de Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris XIVE ou à M. Le Chanoine Denoncourt, curé de Saint-Philippe à Trois Rivières. ITINÉRAIRE ET FACILITÉS ORDINAIRES.



NECROLOGIE

Montréal. — Fraternité Sainte-Elisabeth. — M^{de} Benjamin Langlais née Basilice Morais, en religion Sr Claire d'Assise, décédée le 24 octobre à l'âge de 81 ans après 10^{ans} de profession.

— Mlle Fébronie Ladouceur, en religion Sr Marie, décédée le 7 décembre à l'âge de 78 ans après 15 ans de profession.

— Mile Marie Cadieux, en religion Sr Saint François, décédée le

28 novembre à l'Hôpital-Général après 45 ans de profession.

— A l'Hôpital des Incurables, le 1^{er} décembre, à l'âge de 79 ans, est décédée Mlle Henriette Renaud, en religion Sr Marie des Anges, après 44 ans de profession.

— Mlle Adèle Goyette, en religion Sr Saint-Pierre d'Alcantara, décédée le 26 novembre après 12 ans de profession.

— **Fraternité Sainte-Claire.** — **Saint-Enfant-Jésus.** — Mde Joseph Alarie, née Agnès-Rose en religion Sr Sainte Philomène, 55 ans, décédée le 17 novembre 1911, après 10 ans et 10 mois de profession.

— Mde Joseph Allen, née Marguerite Poirier, en religion Sr Sainte-Claire, 50 ans, décédée le 18 novembre 1911 après 10 ans de profession.

— **Fraternité Notre-Dame des Anges.** — Mde Jos Hogue née Delvina Labelle, en religion Sr Sainte Elisabeth, décédée en novembre à l'âge de 51 ans après 10 ans de profession.

— **Fraternité Saint-Antoine.** — Mde Azarias Durocher née Marie Aurore Caron, en religion Sr Sainte Claire d'Assise, décédée le 8 décembre à l'âge de 25 ans après 6 ans de profession.

Québec. — **Fraternité du Saint-Sacrement.** — Mde F. X. Ouellette, née Marie Stella Lebel en religion Sr Marie Anne, décédée le 4 décembre à l'âge de 56 ans après 13³/₄ ans de profession.

— Mlle Gabrielle Tessier décédée le 6 novembre à l'âge de 20 et 5 mois.

— **Saint-Sauveur.** — Mde Hilaire Tourangeau, née Séraphine Ratté, en religion Sr Saint Antoine, décédée le 14 décembre à l'âge de 77 ans, après 12 ans de profession.

— Mde Thomas Carreau, née Emilie Poitras, en religion Sr Sainte Elisabeth, décédée le 27 décembre à l'âge de 75 ans, après 20 ans de profession.

Trois-Rivières. — Mde Pierre Plamondon née Rose de Lima Plante, en religion Sr Rose de Lima, décédée le 9 juillet 1911 à l'âge de 75 ans, après 14 ans de profession.

— Mde Louis Hamel, en religion Sr Louis Adolphe, décédée le 21 août 1911 à l'âge 62 ans, après 16 ans de profession.

— Mde François Maltais née Emélie Bergeron, en religion Sr Emélie, décédée le 26 septembre 1911, à l'âge de 41 ans après 12 ans de profession.

— Mde Jean Giroux, née Hermine Alarie, en religion Sr Claire décédée en novembre 1911 à l'âge de 80 ans, après 26 ans de profession.

— Mlle Mathilde Blouin fille de Louis, en religion Sr Marie, décédée le 9 novembre 1911, à l'âge de 54 ans, après 33 ans de profession.

— Mde Alexis Lebel née Henriette Lamothe, en religion Sr Alexis, décédée le 8 novembre 1911 à l'âge de 71 ans après 24 ans de profession.

— Mde Léandre Rang née Emélie Auger, en religion Sr Joseph Aimé, décédée le 2 décembre 1911 à l'âge de 58 ans, après 18 ans de profession.

— Mde David Beaumier née Marguerite Légaré, en religion Sr Marie du Sacré-Cœur, décédée en novembre 1911 à l'âge de 72 ans, après 18 ans de profession.

— Mde Félix Levasseur née Anna Buisson, en religion Sr Euphrosine, décédée le 7 décembre 1911 à l'âge de 77 ans après 26 ans de profession.

— Tertiaire isolée : Mde François Dusseault née Bernadette L'Heureux, décédée en novembre 1911 à l'âge de 27 ans.

— Fraternité Sainte-Elisabeth. — Mde Honoré Robert, née Virginie Dupont, en religion Sœur Honoré, décédée le 14 décembre 1911, à l'âge de 60 ans, après 8 ans de profession.

Saint-Philippe de Laprairie. — Mde Adrien Jolivet née Jos. Carbonneau, décédée le 4 novembre à l'âge de 25 ans après onze mois de noviciat.

— Mde Edouard Cardinal, née Philomène Tremblay.

Louiseville. — Mde Louis Pichette, née Philomène Giguère, en religion Sr Saint Antoine, décédée le 17 novembre à l'âge de 71 ans après 20 ans de profession.

Saint-Foy. — M. Napoléon Arteau, en religion Fr. Albert décédé le 19 novembre après 2 ans de profession.

Sainte-Tite. — Mde Méd. Mercure née M. S. Bonenfant décédée après plusieurs années de profession.

Saint-Henri. — M. Louis Demeau, décédé le 28 novembre après plusieurs années de profession.

Faveurs diverses

Reconnaissance :

Saint François : Faveur Mde. B. B. **Montréal**. — Faveur. Mde H. L. C. **Saint Jean D'Iberville** — **Saint Antoine** Retrouvé ma montre perdue depuis dix mois. Mde O. L. tertiaire. **Saint Louis de Gonzague** — S cours dans une opération. Mlle A. C. tertiaire. **Montréal** — Autre faveur obtenue. La même — œil préservé des suites d'un accident. E. O. — Faveur temporelle. Mlle L. — Plusieurs faveurs obtenues. **Les Trois Rivières**. —

DIVERS. **Saint Antoine et le Bon Frère Didace**. Guérison d'un mal de jambe; Mde W. H. des **Trois Rivières**. — **Saint Benoît**. Guérison d'un cheval. L. O. — **Saint Michel Archange et Sainte Marguerite de Cortone** — faveurs obtenue. Tertiaire. — **Sainte Famille et Saint Antoine** Guérison d'un pied. Mde F. X. C. **Saint Martin**. — **Saint François et le Bon Frère Didace** : Guérison d'un enfant. Mde F. St. C. Tertiaire. — **Bon Frère Didace et les Ames du Purgatoire**. Grâce obtenue. Mde J. W. G. **Montréal**. — **Saint Antoine et le Bon Frère Didace**. Grâce obtenue : E. J. B. Tertiaire. **Sainte Famille et Bon Frère Didace**. — La T. S. V. Marie — T. R. D.-V. M. A. — **Saint Antoine et le Bon Frère Didace** : Guérison de mon mari. Mde F. X. J. **Fall River. Mass.**

Le Sacré Cœur, par Saint Joseph, Saint Antoine et le Bon Frère Didace. Protection évidente. Mde. E. L. **Québec**. — **Le Sacré Cœur** par le Bon Frère Didace guérison Mde J. L. **Québec** — La T. S. **Vierge et le Bon Frère Didace** : Faveur. D. E. Tertiaire **Fall River** La T. S. **Vierge, Saint Pascal, le Bon Frère Didace**. Guérison. E. D. Tertiaire **Saint Antoine et le Bon Frère Didace**. Faveur G. S. **Sainte Sololastique** — La T. S. **Vierge et le Bon Frère Didace** Ouvrage trouvé. A. G. **Saint Henri**.

Intentions recommandées

N. S. Père le Pape Pie X. — La Sainte Église et le Clergé régulier et séculier persécutés en France. — Les Missions franciscaines, en particulier celles de la Terre Sainte, de la Chine et du Japon. — La Prélication de la Tempérance.

Actions de Grâces, 12. — Pécheurs, 20. — Indifférents, 29. — Ivrognes, 31. — Premières communions, 12. — Vocations, 23. — Grâces d'état, 24. — Grâces spirituelles, 14. — Grâces temporelles, 12. — Familles-accord, 12. — Familles-santé, 30. — Familles-prospérité, 19. — Enfants, 22. — Jeunes gens, 19. — Jeunes filles, 16. — Mariages, 16. — Positions, 22. — Objets perdus, 12. — Malades, 35. — Défunts, 36. — Examens, 10. — Spéciales, 12.

☩ Un *pater* et un *ave*, s'il vous plaît.